

Le médecin en laissant son malade doit toujours se laver les mains et la figure; tout médecin conscient ne devrait jamais permettre à son malade de sortir de la chambre tant que la guérison n'est pas complète et qu'il ne présente plus de danger d'infecter les autres membres de la famille.

Il faut savoir résister aux instances qui vous seront faites et de la part du malade et de la part des parents.

Les autres enfants qui habitent une maison infectée, quand bien même toutes les précautions seraient prises ne devraient jamais fréquenter les écoles tant que la maladie n'est pas finie et même attendre jusqu'à huit jours après que la quarantaine est levée.

Les règlements du Conseil Supérieur d'Hygiène prescrivent la désinfection après que la maladie est terminée, une désinfection par la formaline, huit onces de la solution à 40% par mille pieds cubes. Cependant aujourd'hui il se fait peu de désinfection; on préfère et avec raison, des soins de propreté, minutieux pendant le cours de la maladie, un bon lavage des boiseries avec solution d'eau de javelle et on stérilise la lingerie qui a servi au malade, par l'ébullition. Mais après un décès ou après le départ du malade lorsque la maladie est à l'état aigu, je crois qu'on devrait toujours désinfecter avec la formaline, et faire un bon ménage après la désinfection.

COURS PRATIQUE D'ORTHOPÉDIE DE M. CALOT.

(11e année) en sa clinique de Paris, **69 Quai d'ORSAY**, du lundi **17 janvier** au 24 janvier 1921, avec exercices individuels en 1 semaine, à raison de 5 heures de travail par jour, de 2 h. du soir. **ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOPÉDIE INDISPENSABLE AUX PRATICIENS** (**Déviations congénitales et acquises**), et du traitement des **TUBERCULOSES EXTERNES OU CHIRURGI-CALES**, et du **traitement le plus pratique des FRAC-TURES**.

Pour médecins et étudiants français et étrangers. Explications en espagnol et en anglais. Droits d'inscription 140 frs (et de moitié pour les internes et les externes). Le nombre des places étant limité, s'inscrire d'avance en écrivant à **M. Calot à la Clinique-Calot, 69, Quai d'Orsay, Paris**, ou à **l'Institut-Calot à Berck-Plage, (Pas de Calais)**.

(Le programme détaillé sera envoyé sur demande)